

CONTRÔLE DES INFECTIONS – LISTE DE VÉRIFICATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS FLAMBÉE D'INFECTIONS RESPIRATOIRES

Communication

- **Équipe des soins de longue durée (SLD)** : 1 800 267-7120, poste 1574 ou LTC@eohu.ca
- **Avisez tous les résidents, le personnel et les membres de famille de l'éclosion.**
- **Envoyez par télécopieur ou téléchargement la LISTE DE CAS au BSEO TOUS LES MATINS :**
Télécopieur : 613 933-7930 **SharePoint** : Lien fourni au début de la flambée

Mesures à prendre lors d'une éclosion

- Commencer la liste de tous les cas d'infections respiratoires chez les résidents et les employés. Mettre à jour au quotidien et faire parvenir la liste de cas à l'équipe des SLD.
- Isoler les résidents symptomatiques en appliquant les précautions contre les contacts et les gouttelettes, voir la section sur l'isolement pour plus de détails.
- Renforcer l'importance de l'hygiène des mains auprès des employés et des résidents. Évaluer le niveau de coopération du résident et ses habiletés cognitives et offrir de l'aide au besoin.
- Passer en revue les principes d'hygiène de base (p. ex. [étiquette en cas de toux](#)).
- Coordonner la collecte et la soumission de spécimens avec le bureau de santé.
- Reporter toutes les visites non essentielles aux clients/patients/résidents dans la zone de la flambée pendant sa durée.
- Augmenter les opérations courantes de désinfection et de nettoyage en portant une attention particulière aux surfaces fréquemment touchées comme les poignées de porte, les rampes, les lavabos et les toilettes.
- Assurer une utilisation adéquate des solutions désinfectantes; respecter le temps de contact du produit. Il est recommandé d'utiliser un désinfectant avec un DIN et un temps de contact court (1-3 minutes).
- Veiller à **ne pas utiliser** de bouteilles pulvérisatrices produisant un aérosol ou munies d'une gâchette pour appliquer le nettoyant/désinfectant.
- Assurer un affichage adéquat à toutes les entrées et aux endroits stratégiques. L'affichage doit fournir aux visiteurs les recommandations requises en matière de prévention et de contrôle des infections.
- Mettre en place le port du masque universel dans les zones d'éclosion.**
- Suspendre les activités à haut risque (activités en grand groupe, sorties en autobus).
- L'autorisation du bureau de santé publique n'est pas requise pour les admissions/transferts, mais la consultation du bureau de santé est recommandée lorsque des conseils en matière de PCI ou d'atténuation des risques sont nécessaires.
- De plus, pour les admissions ou les transferts d'un établissement de soins de courte durée, le médecin qui autorise la sortie doit accepter l'admission ou le transfert vers un établissement en proie à une éclosion.

Test de dépistage

- Testez tous les résidents symptomatiques selon les directives courantes et les conseils du bureau de santé publique.
- Coordonner le prélèvement et la remise des échantillons avec le Bureau de santé.
- Les échantillons peuvent être déposés au bureau de santé **UNIQUEMENT** [les jours et heures suivants](#) (les mêmes heures que pour le dépôt des échantillons d'eau de puits).



Réquisition

- Remplir le formulaire General Test Requisition (en anglais).
- Médecin qui émet la commande** : Identifiez le médecin de l'établissement.
- Renseignements sur le patient** : Remplissez tous les champs et assurez-vous de bien épeler le nom du résident tel qu'il apparaît sur la carte santé.
- Numéro d'écllosion** : Indiquez le numéro fourni par votre agent de liaison.
- Test de dépistage demandé** : Cochez à côté de **Covid-19 et virus respiratoires** comme test demandé.
- Type d'échantillon** : Indiquez la date **du prélèvement**. Choisissez PNP pour prélèvements nasopharyngés ou Gorge et Nez pour les trousse d'auto-prélèvement.
- Lieu** : Sélectionnez l'institution et indiquez le nom de l'établissement.
- Vaccination contre la COVID** : À remplir si le statut est connu.
- Renseignements cliniques** : Inscrive les symptômes du résident. Les prélèvements seront annulés si aucun symptôme n'est sélectionné ou si le résident est asymptomatique.
- FIOLES** : Veuillez indiquer le nom au complet du résident (le même que sur la réquisition), date de naissance et date du prélèvement.

Isolement

- Placez des chariots d'ÉPI et des affiches à l'extérieur des chambres des résidents en isolement. Ces chariots devraient contenir des masques, des blouses, des gants et des dispositifs de protection oculaire, du désinfectant pour les mains et des lingettes.
- Encouragez fortement les résidents qui ne sont pas en isolement à porter un masque lorsqu'ils se déplacent dans l'établissement.
- Les repas doivent faire l'objet d'un plateau servi dans la chambre pour tous les cas et les contacts à risque élevé en isolement.

Gestion des cas

- Les cas (résidents malades) doivent être encouragés à rester dans leur chambre et doivent être soumis à des précautions contre les gouttelettes et les contacts jusqu'à 5 jours après le début de la maladie aiguë ou jusqu'à ce que les symptômes disparaissent (selon la période la plus courte).
- Les résidents peuvent quitter leur chambre pour se promener dans les environs immédiats ou à l'extérieur avec du personnel, portant des EPI appropriés, afin de favoriser leur bien-être physique et mental.
- Dans le cadre des mesures de contrôle de la flambée et pour prévenir le risque de transmission par les personnes ayant une période de contagiosité plus longue, les clients/patients/résidents sont encouragés à porter un masque bien ajusté, si toléré, lorsqu'ils reçoivent des soins et à l'extérieur de leur chambre jusqu'au 10e jour suivant l'apparition des symptômes.

Gestion des contacts

- Les contacts étroits des colocataires qui restent dans la même chambre doivent faire l'objet de précautions supplémentaires pendant **5 jours** à compter de l'apparition des symptômes du cas en raison de leur exposition étroite et continue. Après cette période, le contact étroit du colocataire doit porter un masque bien ajusté, s'il le tolère, lorsqu'il reçoit des soins et lorsqu'il se trouve à l'extérieur de sa chambre jusqu'au dixième jour qui suit l'apparition des symptômes du cas.
 - Cela peut consister entre autres à éviter de participer à des repas et à des activités de groupe auxquels participent des résidents non exposés si le port du masque ne peut pas être maintenu.
 - Les contacts proches des colocataires doivent faire l'objet une fois par jour d'une surveillance visant à détecter les symptômes.

Épidémies d'influenza

- En plus des recommandations indiquées ci-dessus, les points suivants sont requis pour les épidémies d'influenza confirmées :
 - Seuls les employés adéquatement vaccinés ou prenant un antiviral approprié peuvent travailler.

- Offrir le vaccin antigrippal à tous les résidents, employés et bénévoles non vaccinés. Encourager les membres des familles non vaccinés à recevoir le vaccin.
- Offrir les vaccins antipneumococcique, VRS et Covid-19 à tous les résidents non vaccinés.
- Penser à la possibilité d'administrer des agents antiviraux; examiner les recommandations avec le Bureau de santé.

Utilisation des agents antiviraux (Flambée relié à l'Influenza et Covid-19)

- ❑ **Traitement** : Pour les résidents symptomatiques dont la date d'apparition des symptômes est < 48 heures.
- ❑ **Prophylaxie (Influenza seulement)** : Les résidents asymptomatiques, peu importe leur statut d'immunisation, devraient recevoir une dose prophylactique. Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif

Ressources

- ❑ [Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif, février 2025](#)
- ❑ [Affiche pour savoir enfiler et enlever l'ÉPI](#)
- ❑ [Performing a Risk Assessment Related to Routine Practices and Additional Precautions](#)
- ❑ [Affiche flambée respiratoire déclaré](#)
- ❑ [Affiche méthode pour laver vos mains avec du savon](#)
- ❑ [Affiche méthode pour désinfecter les mains](#)